

La Gazette de Cologne avertit tout d'abord ses lecteurs qu'il ne faut pas se réjouir trop tôt des notes que la Roumanie aurait envoyées à la Russie. Le public alle-

Chère Les Femmes de France

du gibier congelé
et autorisée

« Les Femmes de France », les syndicats des
chasseurs et des marchands de volailles
ont fait les plus actives démarches
auprès du ministère de l'Agriculture pour
l'entrée en France du gibier étranger.

Nous avons signalé, il y a quelque
temps, que des quantités considérables de
lièvres et de faisans congelés arrivaient en
Angleterre venant d'Australie et que tout
ce gibier, non consommé, chez nos alliés
britanniques, pourrait être utilement amené
sur le marché de Paris où il aurait pour
effet de provoquer une baisse des prix.

M. Méline, ministre de l'Agriculture, vient
de l'autoriser. A partir du 20 décembre cou-
rant, les lièvres et les faisans congelés
pourront être importés en France. L'autori-
sation est valable jusqu'au 31 janvier 1916.

M. Dupuis, président par intérim, de la
Chambre syndicale des marchands de vo-
lailles et gibiers qui a contribué activement
à obtenir cette autorisation, ne nous a pas
caché toute sa satisfaction.

La décision du ministère de l'Agricul-
ture nous a-t-elle dit, produira les plus heu-
reux effets pour la consommation. Les liè-
vres, que nous payons aujourd'hui de 13 à
14 francs la pièce vont diminuer de 4 à 5
francs. Pour le moment des fêtes de Noël
et du jour de l'an, cet écart des prix sera
apprécié des amateurs de gibier.

D'autre part, la décision ministérielle
va permettre de vendre du faisan et du liè-
vre un mois de plus qu'on ne l'espérait. En
effet, les battues de gibier dans les chasses
particulières devront prendre fin le 31 dé-
cembre ; au premier janvier, par consé-
quent, c'est été fini. L'autorisation d'im-
portation étant valable jusqu'au 31 jan-
vier, c'est un mois de plus que nous ga-
gions.

A tous points de vue, nous sommes sa-
tisfaits et les consommateurs le seront avec
nous.

Paul Labbé.

M. ALBERT THOMAS visite la manufacture de Tulle

(De notre correspondant particulier)

Tulle, 13 décembre.
M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat
de l'Artillerie et M. Clavelle, directeur
général des fabrications, ont visité la ma-
nufacture d'armes de Tulle dans l'après-
midi.

Ils ont quitté Tulle à six heures du soir.

La question des loyers

L'Union Industrielle se réunissait hier
dans le but d'obtenir du Gouvernement la
discussion immédiate du projet de loi sur
la question des loyers, sous la présidence
de M. Bouteville.

M. Montilleron, Fehre et Julien Ni-
caud traitaient les questions des échéan-
ces commerciales des loyers et des pour-
suites judiciaires. M. Bouteville fit cons-
tater par l'Assemblée que grâce aux ef-
forts de l'Union Industrielle, deux points
principaux de la question des loyers se
trouvaient pour ainsi dire acquis : la
création des jurys d'arbitrage et le prin-
cipe du droit à l'exonération partielle ou
totale.

Après un discours de M. Laval, l'assem-
blée vota les modifications suivantes à
apporter au projet de loi sur les loyers.

Art. 12 (modifié ainsi) : Il sera accordé
pour la durée de la guerre et les six mois qui
suivent la signature de la paix, des réductions
pouvant aller jusqu'à l'exonération totale à
tous les locataires qui auront été éprouvés
par la guerre.

Art. 16 (modifié ainsi) : Il ne sera procédé
à aucune vente de mobilier si ce n'est d'ac-
cord avec le locataire, ni à aucune expul-
sion, pendant toute la durée de la guerre
et pendant un an après la signature du traité
de paix.

L'Assemblée également vota à l'unani-
mité la suspension immédiate des pour-
suites judiciaires, la prorogation des
échéances commerciales pendant la durée
de la guerre et la création à bref délai
d'une caisse de prêts destinée à venir en
aide aux industriels éprouvés par la guerre.

L'Assemblée a voté la consolidation des
dettes commerciales afin d'arriver sans
poursuites à la suppression du morato-
rium.

Contre la camelote boche

A propos des « trucs » dont parlait ré-
cemment le Petit Journal employés par
les commerçants allemands pour placer en
France, malgré les lois et les décrets, leur
odieuse camelote, un de nos lecteurs nous
écrit :

« Il faudrait exiger de chaque voyageur
de commerce neutre une carte d'identité
visée par nos agents à l'étranger ; inter-
dire à ces voyageurs la représentation de
maisons ennemies ; les obliger à indiquer
la région qu'ils veulent visiter et les faire
surveiller sérieusement ; frapper de plu-
sieurs années de prison et d'amendes ru-
mées les délinquants et attribuer une
prime importante aux agents qui les dé-
couvriraient. »

La solution que propose notre corres-
pondant occasionnel paraît aisément réa-
lisable ; elle aurait en tout cas le mérite
d'être efficace.

Les crémières pétitionnent contre la vente des fromages à la criée

Nous avons signalé la mécontentement
produit dans le monde des crémières détail-
lantes, par le rétablissement, il y a environ
trois semaines, de la criée au pavillon des
fromages, aux halles centrales.

Indépendamment de la hausse qui s'est
manifestée, des difficultés de toutes na-
tures ont été créées aux femmes des crémières
mobilières, qui exploitent actuellement leur
commerce en l'absence de leurs maris.

Avant éprouvé de très gros mécomptes, el-
les ont vivement protesté auprès de leurs
syndicats.

C'est ainsi que la Chambre syndicale des
marchands de beurre, œufs et fromages de
Paris et du département de la Seine et le
Syndicat des crémières de Paris viennent
d'adresser au préfet de police des pétitions
de leurs adhérents protestant contre le ré-
tablissement de la criée au pavillon des
fromages, criée qu'ils n'ont jamais récla-
mée et dont ils demandent la suppression
le plus rapidement possible.

La question du charbon

Le conseil municipal a longuement dis-
cuté, hier, à propos du stock de charbon
constitué par la Ville de Paris à titre de
précaution et qui actuellement atteint
200.000 tonnes.

Faut-il continuer à l'augmenter ? Faut-
il cesser tout nouvel emmagasinement ?
étant donné que le charbon s'abîme à l'air
De quelle façon répartir ce stock existant ?
Faut-il le donner ou le vendre ?

L'étude de ces questions a été renvoyée
à la 2^e commission et au comité du budget.

Au Conseil économique

Le conseil économique s'est réuni hier
sous la présidence de M. Viviani, au mi-
nistère de la Justice. M. Sembat, souffrant,
s'était excusé. Assistaient à la réunion :
MM. Méline, Clémentel, Malvy, Métin, Nail,
Thierry. Le conseil a continué l'examen de
la question du pétrole, du cacao, du sulfate
de cuivre et des transports.

Heylbroeck qui tira sur les agents était un déserteur

La Sûreté a identifié l'auteur du drame
que nous avons relaté hier. C'est un nom-
mé Heylbroeck, né le 11 mai 1896 à Rou-
baix. Cet individu qui avait été condamné
pour vols, notamment à Arras en 1911 et
1914, avait déserté du 406^e régiment d'in-
fanterie le 28 octobre dernier. Il n'était na-
turellement ni sergent, ni titulaire des
trois décorations qu'il portait au moment
du drame.

Le Parquet militaire va faire exami-
ner différentes lettres chiffrées adressées à
un officier supérieur, lettres qui furent
trouvées dans les poches du déserteur. Le
juge commissaire entendra également le
brigadier Hermann, fils de M. Albert Her-
mann, le vainqueur connu. Le brigadier
Hermann, du 2^e cuirassiers, avait été chargé
par le capitaine de service à l'Ecole mi-
litaire, d'accompagner Heylbroeck chez le
commissaire militaire de la gare de Lyon.
Nous avons dit hier comment le déserteur,
après avoir essayé de s'enfuir, tira sur
les agents qui le poursuivaient et qui
finalement l'arrêtèrent.

réussit sur un fourneau grand comme une
chauffe-pot.

— Ce que c'est que de nous tout de mé-
me ! C'est moi qui suis ici, moi, Célestine
Crépon.

La Visite terminée, le gardien congédia,
elle résuma ses impressions en cette ques-
tion pour la camarade d'enfance :
— Dis donc, toi, Marie Pajot, sais-tu
comment les derniers propriétaires ont pu
se défaire d'un château pareil ? Ils étaient
ruinés sans doute ?

— Non, pas du tout. Ils étaient riches.
— Et ils ont quitté tout ça ?

— La preuve, c'est que t'y vois...
— Oui, mais ça ne me dit pas pourquoi
ils sont partis.

— Comment ! Ils ne pouvaient plus...
— Non, c'est bien leur faute. Ils ai-
maient beaucoup leur château, ils s'y trou-
vaient très bien, mais voilà ! Ils s'étaient
mis tout le pays à dos...

— Ah ! Ah !
— Oui. C'étaient des parvenus, retirés
des affaires ; ils étaient hautains et très
durs à tout le monde autour d'eux... Tu ne
les as pas connus, toi, Célestine ? Ils n'é-
taient au pays que depuis quatre ans ; ils
avaient acheté à la mort de la châtelaine
qui était là de son temps, une bonne,
celle-là.

— Oui, oui, je me souviens... aimable
avec tout le monde, et généreuse.

— Tout le contraire de ses successeurs...
Alors, tu comprends, des détestables,
les successeurs, on leur rendait la vie difficile.

— Ils ne pouvaient plus durer, qu'il
ils sont partis, et c'est ta fille et son prince
et toi qui arrivez ! Ah ! tu peux dire que
ce ne sera pas la même chose pour vous
autres ! Je m'en charge moi... Tu verras !
tu verras !

— Merci d'avance, ma bonne Marie.
— N'y a pas de quoi, je vous le dois,
je suis votre régisseur, pas ? et je connais
nos gens comme ma poche, je sais com-
ment on les mène... J'entends que le cha-
teau soit un paradis pour vous et que tout
le monde vous chante des cantiques !

Maman Crépon souriait à ce tableau du
paradis que le jeune ménage allait trou-
ver là ; elle s'applaudissait intérieurement
de leur avoir assuré le dévouement de sa
camarade d'enfance, et son regard disait
à Clara :

— Hein ! tu vois si j'avais raison !
— Les trois femmes étaient sorties du cha-
teau, elles parcouraient les jardins. Elles
s'arrêtaient à la lisière du parc.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? demanda
Rouchka qui marchait la première, lais-
sant les deux camarades rappeler derrière
elle leurs souvenirs d'enfance éveillés à
chaque pas.

Elle désignait du doigt, dans un massif
de cyprès et de saules pleureurs, une pe-
tite maison basse et carrée, dont l'entrée
était surmontée d'une lourde croix de pierre.

— Ça, répondit Marie Pajot, c'était la
petite chapelle du château ; du temps de
l'ancienne châtelaine on y disait la messe
une fois par semaine. Notre vieux curé du
bourg montait avec ses deux enfants de
chœur... et ça portait bonheur au cha-
teau.

— Je les ferai remonter, murmura ma-
man Crépon. Je veux du bonheur pour ma
princesse et son prince, tout le bonheur
possible.

— Tu peux compter qu'ils en auront !
Je te dis que le m'en charge ! Le paradis,
je te répète ! Le nid, qu'il, le joli nid qu'il
faut à des amoureux qui sont des princes !

Ce soir-là, maman Crépon et Rouchka
étreignèrent le nid ; elles couchèrent au

château et dormirent jusqu'au jour. Et,
à leur réveil, elles frissonnèrent de plai-
sir...

Des jardins et du parc leur arrivaient
les échos du grand orchestre des champs :
pierrrots et fauvettes, pinsons et merles
chantaient leur hymne au printemps.

En descendant dans la chambre, elles
entendirent du bruit dans la cuisine. C'é-
tait Marie Pajot qui préparait leur petit
déjeuner, café au lait et chocolat.

Puis, les fournisseurs arrivèrent, et
Rouchka constata que, si maman Crépon
ne les reconnaissait pas tous, tout recon-
naissait maman Crépon et lui produi-
saient les compliments.

Et tous demandaient :
— A quelle heure arrivent-ils donc, vo-
tre princesse et son prince ?

Et quand cette heure sonna, quand
Mado et son mari descendus du train sor-
tirent de la gare, Rouchka assista à l'un
de ces spectacles touchants qu'elle n'avait
jamais vus qu'au théâtre, dans les vieux mé-
lodrames :

La cour de la gare était pleine de gens
endimanchés qui attendaient les nou-
veaux châtelains pour leur souhaiter la
bienvenue ; au premier rang, brillèrent
les fournisseurs avec leurs femmes et
leurs enfants, et deux de ces derniers,
un petit garçon et une petite fille, of-
fraient des bouquets aussi gros qu'eux.

Mado et le prince, attendris et ravis,
embrassèrent les enfants, et un cri monta
jusqu'au ciel :

— Vivent nos bons châtelains !
Rouchka regardait maman Crépon, et
le regard joyeux de maman Crépon répon-
dait au sien :

— Oui, oui, Marie Pajot ne se vantait
pas, elle fait bien les choses !
C'est ainsi, parmi les vivats et les fleurs,

mands à Carvin, qui sont encore détenues
à Baden-Baden. Toutes les autres sont
rentrées de captivité.

« N'importe, les douleurs que nous cau-
sent les malheurs qui nous ont frappés
sont compensées par la joie que nous res-
sentons du devoir accompli. Nos sociéta-
ires ne sont pas seulement de dévouées in-
firmières, elles sont aussi d'excellentes
marraines qui combient leurs fileux.

« Je pourrais vous en citer une qui en
a adopté neuf cents.

— C'est un record, affirmons-nous !
Peut-on connaître le nom de cette gé-
néreuse marraine ?

— Cela constituerait une grosse indis-
crétion.

Enfin, devant notre insistance, Mme Pé-
rouse veut bien nous dire qu'il s'agit de
Mme Richetot, la femme du docteur, à la-
quelle vont toutes nos félicitations.

En terminant cet entretien, Mme Pérou-
se a tenu à signaler le courage avec lequel
nos blessés supportent leur mal. « Ils sont,
a-t-elle ajouté, beaucoup plus enthousias-
tés après leur rétablissement, pour retourner
au feu qu'ils ne l'étaient l'année dernière à
pareille époque. »

Cette constatation méritait d'être souli-
gnée. Elle démontre que le découragement
et la fatigue sont loin d'atteindre nos vai-
llants poilus. — E. P.

Le minimum de salaire des ouvrières

Deux importantes innovations

L'industrie du vêtement est, comme bien
l'on pense, très importante en un temps où
il s'agit d'équiper toute la nation armée et
le Parlement, soucieux de ne pas laisser li-
bre cours à certains abus concernant le
prix de la main-d'œuvre, a voté une loi sur
le minimum de salaire, loi du 10 juillet
1915.

C'est l'application de cette loi nouvelle
qui fit l'objet, hier, à l'Association natio-
nale pour la protection légale des Travail-
leuses, d'une conférence faite, sous la pré-
sidence de M. Millerand, ancien ministre de
la Guerre, par M. Tissier, professeur à la
Faculté de droit de Paris.

— C'est la première fois, a dit à cette réu-
nion l'ancien ministre, qu'un minimum de
salaire est reconnu, par la loi, dans les rap-
ports entre les particuliers. Et, autre inno-
vation, c'est aussi la première fois que des
Associations, n'ayant pour ce faire aucun
intérêt personnel ou professionnel, sont
instituées dans le but de veiller à la pro-
tection des ouvriers ou ouvrières et à l'ap-
plication de la loi.

En effet, le Parlement a prévu le cas où
des entrepreneurs chercheraient à échap-
per au tarif minimum. C'est pourquoi l'ou-
vrière a le droit, dans un délai de 15 jours
après la date de l'arrêt, de saisir le juge
d'interdire une action en paiement régé-
lier et même en dommages-intérêts, ceci
soit devant le juge de paix ou le conseil
des prud'hommes. Et l'assistance judiciaire
peut toujours être accordée. Mais, à dé-
faut de l'ouvrière, peuvent encore poursui-
vre l'application de la loi : 1^o Les syn-
dicates ; 2^o les associations autorisées à cet
effet par décret rendu sur la proposition du
ministre du Travail.

Jusqu'ici, on n'avait pu obtenir la créa-
tion de ces sortes d'associations agissant
ainsi sans aucun but les intéressant direc-
tement et s'il en avait été question à pro-
pos de la Protection de l'enfance et aussi
de la licence des rues, aucun pas définitif
n'avait été fait.

Comme les a appelées M. Millerand, ces
associations nouvelles seront des ministé-
res publics suppléant puis-elles auront,
pour la sauvegarde d'autrui, à surveiller la
loi du 10 juillet 1915 et à poursuivre ses dé-
linquants.

Les Orphelins de la Patrie

Obsédé par les préoccupations de la dé-
fense nationale, on n'eût pas le loisir, tout
d'abord, de s'apercevoir des malheurs im-
menses que la guerre faisait naître. Entre
ces malheurs, l'un des plus grands, des plus
émouvants, était la situation des or-
phelins de la guerre. Le père parti aux
armées, le petit, s'il n'avait plus de mère,
restait à l'abandon, recueilli par les uns
ou les autres, parfois par personne. Il
s'est trouvé des cas navrants.

Par l'initiative privée et l'initiative pu-
blique, on essaya de secourir ces orphelins
de la guerre. C'est cette organisation gé-
néreuse que M. Barthélémy, professeur à la
Faculté de droit, exposait hier après-midi à
la Société d'économie sociale.

Les œuvres privées ont été admirables.
Ces œuvres dans les gais orphelins d'E-
cretail, de Bayonne ou de Juan-les-Pins, ou
bien dans les foyers où l'orphelinat de l'ar-
mée place ses pupilles, les pauvres gosses
abandonnés trouvent le gîte, le pain et
surtout le réconfort.

Mais il faut songer que ces orphelins
sont les pupilles de la nation. Leur bon-
heur fut sacrifié à la défense de la Patrie,
la Patrie se doit de tâcher de leur rendre
leur bonheur. Les efforts de l'Etat pour as-
surer la vie des orphelins de la guerre
sont louables, mais il reste encore beau-
coup à faire. Il ne faut pas qu'un enfant
puisse avoir son avenir gâché parce que
son père est mort au champ d'honneur.

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

« L'Etat doit donc s'occuper de ces or-
phelins de la guerre, de ces enfants qui
ont été sacrifiés à la défense de la Patrie,
et qui, par conséquent, ont droit à une
protection spéciale de la part de l'Etat. »

DERNIÈRE HEURE

CE QUE DIT COURRIER BELGE

la presse étrangère 6^e liste de la souscription pour les plus pauvres des soldats belges en congé

La note américaine est approuvée

De la Washington Post :
La note du département d'Etat à l'Autriche, relative à la catastrophe de Ste-Honorine, n'est pas un acte de compromis, mais un acte de bon sens. Elle est approuvée par les Américains, et elle est approuvée par les Français. Elle est approuvée par les Belges, et elle est approuvée par les Anglais. Elle est approuvée par tous les hommes de bon sens.

De Philadelphie Inquirer :
La note fera comprendre à l'Autriche et à l'Allemagne que les Etats-Unis ne supportent pas un plus long atterrolement.

De Baltimore American :
La tragédie de l'Anconia a été condamnée par le monde entier comme inhumaine et barbare. Elle demande une explication. L'Autriche doit fournir une prompt réponse de laquelle il résulte que les Etats-Unis ne supportent pas un plus long atterrolement.

De New-York Sun :
Il n'y a pas un mot de superfluité dans la note du département d'Etat. Elle est une œuvre de bon sens, et elle est approuvée par les Américains, et elle est approuvée par les Français. Elle est approuvée par les Belges, et elle est approuvée par les Anglais. Elle est approuvée par tous les hommes de bon sens.

A TRAVERS PARIS

Accident à un enterrement

Les obsèques du général Prouy ont eu lieu hier à la Madeleine au milieu d'une foule considérable. Il y avait un important service d'ordre militaire, comprenant notamment une batterie d'artillerie. Lorsque le corps fut porté dans l'église, les chevaux attelés à un canon s'emballèrent et un cavalier, un jeune lieutenant du 13^e régiment, fut projeté à terre. On put, non sans peine, le retirer de dessous les chevaux et on le transporta en toute hâte dans une pharmacie où il reçut les premiers soins.

Trop curieux pour être honnête

Depuis quelques jours, un individu à l'origine douteuse se promenait aux alentours des gares, principalement celles du Nord et de l'Est, et s'attachait avec des soldats venant en permission ou rejoignant le front. Ce manège ayant été remarqué particulièrement par un marchand de vins de la rue d'Alsace, ce dernier, n'y tenant plus, aborda l'individu, l'interpella, et lui demanda de quoi il s'occupait. Entre temps, des agents ayant été requis, ces derniers conduisirent l'individu au commissariat de police du quartier du Faubourg-Saint-Denis où il déclara s'appeler Théodore Erard, 25 ans, originaire de la Seine, et s'attachait avec des soldats venant en permission ou rejoignant le front. Ce manège ayant été remarqué particulièrement par un marchand de vins de la rue d'Alsace, ce dernier, n'y tenant plus, aborda l'individu, l'interpella, et lui demanda de quoi il s'occupait. Entre temps, des agents ayant été requis, ces derniers conduisirent l'individu au commissariat de police du quartier du Faubourg-Saint-Denis où il déclara s'appeler Théodore Erard, 25 ans, originaire de la Seine, et s'attachait avec des soldats venant en permission ou rejoignant le front.

La haine de l'uniforme

Un incident pénible s'est passé, hier après-midi, à la porte Saint-Denis. Le soldat Hantet, 20 ans, venu en congé de convalescence à Paris, attendait son frère qui travaillait dans une maison tout proche. A ce moment, Hantet fut pris à partie par un quidam qui l'insulta et l'outragea grossièrement ; il le frappa même avec son parapluie. La foule s'assembla, entoura l'individu et lui aurait fait un mauvais parti sans le secours de deux agents arrivés en hâte. Ces deux agents, en tirant la jambe de l'agresseur du militaire, ont amené au commissariat du quartier du Faubourg-Saint-Denis, où M. Lacroix l'interrogea. Ce dernier déclara qu'il s'appelait Charles Hantet, 25 ans, et qu'il travaillait à la rue Saint-Denis, à un établissement de la rue Saint-Denis, à déjà subi 36 condamnations. Il a été envoyé au Dépôt.

Un kiosque malheureux

Une marchande de journaux, Mme veuve Flatter, tient au coin des rues de l'Université et de Bourgogne un kiosque qui fut, il y a quelques jours, le théâtre d'un accident. Assise à côté de l'édifice, la marchande, en fait qu'elle pour la peur. Un autre kiosque plus solide fut reconstruit et Mme Flatter y continua son tranquille commerce quand, hier, vers six heures, un soldat, un jeune homme, se précipita sur le kiosque, le renversa, et se blessa. Le kiosque fut renversé, et la marchande fut blessée. Le soldat fut arrêté et conduit au commissariat du quartier du Faubourg-Saint-Denis, où M. Lacroix l'interrogea. Ce dernier déclara qu'il s'appelait Charles Hantet, 25 ans, et qu'il travaillait à la rue Saint-Denis, à un établissement de la rue Saint-Denis, à déjà subi 36 condamnations. Il a été envoyé au Dépôt.

Mortel accident au Métro

Avant-hier matin, à la station de la place Clichy, un funiculaire d'origine belge, M. Henri Villard, 25 ans, demeurant à Gennevilliers, tomba d'un train en marche et mourut sur la voie. Relevé après maintes difficultés, le malheureux fut aussitôt dirigé vers l'hôpital Lariboisière où il dut subir l'amputation de la jambe droite. Malgré les soins dont il fut entouré, il succomba hier matin à 5 heures.

Collision d'autos

Deux automobiles sont entrées hier en collision rue du Bac. Les deux voyageurs, M. Miezys de Sorio, 19, rue Poussin, et M. Fouché, demeurant à Houdan, ont été blessés, les deux chauffeurs ont reçu maintes contusions.

FAITS DIVERS

Cour du Carrousel, une automobile, qui a pris la fuite, a été arrêtée par le capitaine Robert Peynaud, du 2^e d'artillerie. Le capitaine, qui a eu plusieurs coups d'armes, a été dirigé au poste de la rue de la Harpe.

Un ingénieur, M. Ernest Chausse, demeurant 7, rue Baudin, a été renversé dimanche soir, place de l'Opéra, par une automobile. Il a eu la jambe gauche fracturée. On l'a dirigé vers l'hôpital de la Charité.

Un Belge, M. Vancassel, chauffeur d'automobile, a été assailli rue de Valenciennes par des voleurs qui l'ont frappé de trois coups de couteau. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis. Son état est désespéré.

Un incendie a éclaté 45, rue Taubout, dans le rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation. Les vêtements du personnel et le matériel ont été complètement brûlés.

Jean Vartel, âgé de 6 ans, dont la famille, résidant à Reuilly, habite 51, boulevard Barès, a été dévoré par une automobile en traversant la chaussée. Il est mort à Bretonneau.

Un clerc d'avoué, Jean Sèpès, 31 ans, frappé d'aliénation mentale, a été trouvé pendu chez lui, rue Lamoignon, à Paris.

Un douanier, François Jousseaume, cycliste au ministère des Finances, a été renversé par une auto, rue des Arts, à Lariboisière.

Un déserteur du 21^e colonial, demeurant 33, rue des Lyonnais, Louis Neveu, a été envoyé au Dépôt.

Un soldat, Léon Liégeois, a été grièvement blessé par une portière de wagon, à la station de Orléans-Centre. Au Val-de-Grâce.

Un manœuvre, âgé de 20 ans, a été renversé par une auto, rue de Valenciennes, à Paris.

Un soldat, Ernest Sureau, 51 ans, mécanicien, demeurant rue du Moulin-Vert, a été renversé par une auto, rue de Valenciennes, à Paris.

Un soldat, Ernest Sureau, 51 ans, mécanicien, demeurant rue du Moulin-Vert, a été renversé par une auto, rue de Valenciennes, à Paris.

Les troupes grecques se retireraient de Salonique

Salonique, 13 Décembre.

Le retrait des Alliés se poursuit régulièrement. On signale seulement des actions d'arrière-garde entre Français et Bulgares. Une de ces actions s'est produite hier au cours de laquelle les Bulgares ont subi des pertes énormes.

Les conférences entre l'état-major allié et les délégués militaires grecs se sont terminées hier. La situation apparaît quelque peu meilleure, quoique le colonel Palis ait réitéré la déclaration déjà faite par lui que les troupes grecques se retireraient afin d'éviter un contact dangereux avec les forces bulgares-allemandes, dans le cas où celles-ci pénétreraient en territoire grec.

D'un autre côté, certaines concessions ont été faites principalement en ce qui concerne la réduction de l'armée grecque de Salonique afin d'assurer la liberté d'action des Alliés.

Les délégués militaires grecs partiront ce soir.

Selon une information du journal l'Opinion, les Bulgares songent à violer la frontière grecque, bien que les troupes grecques se dirigent vers les points menacés dans l'intention évidente de s'opposer à leur passage.

Le nouveau front des Alliés

(De notre correspondant particulier)

Athènes, 13 Décembre.

Selon les dernières informations, le front allié occupe aujourd'hui une ligne à petite distance des frontières grecques, allant de Ghondsch jusqu'au nord du lac Doiran où se trouvent les Anglais. Les attaques bulgares d'hier furent moins violentes.

Entre temps, les Alliés fortifiés certaines positions du territoire grec pour protéger leur retraite vers Salonique. Le nombre des blessés alliés transportés à Salonique est relativement faible, ce qui est la preuve que les pertes des Alliés sont peu importantes.

De source serbe, les troupes qui se trouvaient dans la région de Monastir opèrent heureusement leur retraite en Albanie par Ochrida. Trois divisions serbes, appartenant au front nord, se trouvent maintenant dans la région Elbasan-Tirana. — B.

Deux divisions allemandes marchent vers Constantinople

(De notre correspondant particulier)

Genève, 13 Décembre.

Deux divisions allemandes quittent Sofia pour Constantinople où de graves manifestations ont eu lieu par suite des rigueurs exercées par les officiers allemands dirigeant la police et la gendarmerie. Toute personne accusée de francophilie est envoyée en Asie-Mineure ; quant aux diplomates ayant fonctionné auprès des puissances occidentales ils sont dirigés sur Brousse. — E.

Où les ennemis s'arrêteront-ils ?

(De notre correspondant particulier)

Athènes, 12 Décembre.

L'accord qui semble complètement établi entre la Grèce et les puissances de l'Entente cause un véritable sentiment de soulagement dans les milieux. Le monde commercial, surtout, espère à présent voir levées les mesures qui entravent, ces derniers temps, les relations commerciales de la Grèce avec l'étranger.

La question qui préoccupe maintenant l'opinion publique est de savoir si les Alliés en se repliant vers Salonique seront suivis par les Allemands et les Bulgares, ou si ceux-ci s'arrêteront aux frontières grecques.

Certains milieux affectent de croire que la Grèce aurait reçu l'assurance formelle que les Bulgares ne franchiraient pas les frontières. Mais si vraiment de telles assurances ont été données, pourront-elles être tenues ?

La Grèce redoute naturellement de voir ses provinces de la Macédoine envahies par les Bulgares qui, pour la plus grande partie des Hellènes, restent les ennemis traditionnels. — B.

La retraite anglaise fut difficile

Londres, 13 Décembre.

Le ministère de la Guerre publie le communiqué suivant :

Près du lac Doiran, après avoir subi de violentes attaques d'un ennemi en nombre écrasant, la dixième division anglaise, secourue par des renforts, a réussi à se dégager et s'est retirée à l'ouest dans une forte position vers la vallée du Vardar en jonction avec les Français.

Cette division a lutté contre des masses importantes et c'est grâce au courage des soldats, surtout des troupes irlandaises, que la retraite a pu s'effectuer avec succès. A cause de la configuration montagneuse du terrain, huit pièces de campagne ont dû, dans le but de protéger la retraite, être mises sur une position d'où il a été impossible de les évacuer quand la retraite s'est accomplie.

Nos pertes s'élevaient à environ 1,500 hommes. — (Havas.)

Une division grecque transférée à Serres

Salonique, 13 Décembre.

A la suite d'un accord intervenu entre les délégués de l'état-major général grec et le général Sarrail, la division grecque de Langaza a été envoyée à Serres, la zone entre Salonique et Doiran étant laissée libre pour faciliter les mouvements des troupes alliées.

Les comitatifs prisonniers

Athènes, 13 Décembre.

Cinquante comitatifs bulgares, escortés par des soldats français, sont arrivés hier, à Salonique et ont été embarqués sur un navire de guerre allié.

Les renforts anglais arrivent

Salonique, 13 Décembre.

Les Anglo-Français continuent leur repli méthodique en direction des frontières grecques, avec le minimum de pertes.

Les renforts anglais continuent à arriver.

Le service des trains de voyageurs et de marchandises est suspendu sur les lignes de chemin de fer de jonction et des chemins de fer orientaux.

Comment les Alliés sont allés à Salonique

Londres, 13 Décembre.

Un membre de la Chambre des communes a interrogé le gouvernement au sujet de l'interview que le roi Constantin a accordée à un représentant de l'Associated Press, interview au cours de laquelle le roi aurait déclaré que le débarquement des Alliés s'était fait sans son consentement.

Sur la façon dont on pouvait faire accéder cette interview avec la déclaration de Lord Lansdowne que l'envoi de troupes en Grèce avait été fait sur la demande de M. Venizelos, Lord Cecil répond qu'il ne peut rien dire, sinon que la déclaration de Lord Lansdowne est parfaitement exacte.

Lord Cecil, interrogé également sur les déclarations qui ont paru dans la presse neutre accusant l'Angleterre d'avoir violé la neutralité grecque, en débarquant des troupes à Salonique, accusations qui ont été reprises par M. de Bethmann-Hollweg dans son discours au Reichstag, répond :

« Le gouvernement est au courant du fait ; mais ces accusations ont été tournées en ridicule dans la presse neutre ; le gouvernement anglais n'a pas besoin de fournir des explications ; il n'y a aucun danger que les neutres soient induits en erreur. »

NAVIRES GRECS autorisés à quitter Marseille

(De notre correspondant particulier)

Marseille, 13 Décembre.

On sait que les navires grecs qui se trouvaient dans les ports français étaient retenus jusqu'à nouvel ordre en raison de l'attitude équivoque du gouvernement hellénique.

Sept navires de diverses provenances étaient retenus dans ces conditions dans le port de Marseille. L'ordre du ministre de la Marine qui les autorise à faire leur chargement et à continuer leur voyage est arrivé aujourd'hui à l'amiral commandant notre port. Cet ordre a été communiqué immédiatement aux courtiers intéressés.

L'Entente rend à la Grèce sa liberté économique

Athènes, 13 Décembre.

Les journaux annoncent que les quatre ministres de l'Entente se sont réunis après M. Skouloudis, président du Conseil, qu'ils ont informé officiellement au nom de leurs gouvernements que les mesures de contrainte économique prises à l'égard de la Grèce étaient levées.

Ils ont ajouté que les vaisseaux grecs retenus dans des ports allaient être relâchés.

Le roi Constantin donne des assurances

Londres, 13 Décembre.

D'après des renseignements prisés dans les milieux diplomatiques, le roi Constantin, au cours de l'audience qu'il avait accordée samedi aux ministres des puissances de l'Entente, aurait donné des assurances personnelles qui sont jugées satisfaisantes. — (Havas.)

L'Italie débarquerait 80,000 hommes en Albanie

(De notre correspondant particulier)

Rome, 13 Décembre.

Dans les cercles militaires, on croit que l'Italie pourra débarquer en Albanie au moins 80,000 hommes, dans un délai très rapproché malgré toutes les difficultés.

SUPPRESSION DE LA CENSURE du "Foreign Office"

Londres, 13 Décembre.

Le Bureau de la presse annonce que la censure au nom du Foreign Office est supprimée ; la responsabilité de la publication des nouvelles relatives au Foreign Office incombera désormais aux directeurs des journaux et des agences d'informations. — (Havas.)

YUAN-CHI-KAI ACCEPTE le trône à condition

Pékin, 13 Décembre.

Le vote pour le rétablissement de la monarchie constitutionnelle ayant réuni l'unanimité de 1,993 représentants des villes, Yuan-Chi-Kai a accepté le trône à la seconde requête, à la condition que le changement de gouvernement ne s'opère que l'année prochaine.

COMMUNIQUE OFFICIEL ITALIEN :

Rome, 13 Décembre.

Le long du front de l'Isongo et sur le Carso, l'ennemi a déployé hier une grande activité d'artillerie.

A la nuit tombante, l'infanterie ennemie a prononcé des attaques dans la direction d'Oslava et de Sels ; mais ces attaques ont été repoussées avec graves pertes pour l'ennemi.

COMMUNIQUE OFFICIEL RUSSE :

Petrograd, 13 Décembre.

Front occidental sans changement. Dans la région à l'ouest du lac Bochin, nos troupes, ayant débordé l'ennemi, ont délogé à coups de baïonnette du village.

COMMUNIQUE OFFICIEL BELGE :

Nuit calme sur le front belge. Aujourd'hui, nos batteries ont effectué des tirs efficaces sur diverses batteries, sur des

Les enrôlements dépassent toutes prévisions

Londres, 13 Décembre.

Le recrutement de lord Derby a donné les résultats les plus satisfaisants. Les statistiques officielles ne seront pas publiées avant quelques jours, mais il y a d'amples raisons de supposer que le nombre d'hommes amenés ainsi sous les drapeaux dépasse toutes les prévisions.

La presse anglaise entière s'estime satisfaite, et même les journaux partisans absolus de la conscription déclarent qu'on ne peut s'empêcher d'admettre ceci comme un triomphe pour le système des enrôlements volontaires. Rien qu'à Londres, le nombre d'hommes visités, jeudi, vendredi et samedi, atteignit cent mille.

Il n'en fut pas toujours ainsi. On peut dire du système de l'enrôlement volontaire qu'il fut considéré comme voué à l'échec jusqu'à la fin de novembre. Mais le dernier appel de lord Derby fit merveille et parvint dans le pays, en province comme dans le comté de Londres, les bureaux de recrutement furent littéralement assésés depuis le matin jusqu'au soir. Il fut naturellement nécessaire d'accorder quelques jours de grâce aux retardataires. On leur donna jusqu'à mercredi prochain.

La publication des chiffres viendra sûrement comme une joyeuse surprise pour les Alliés, comme un coup de foudre pour l'ennemi. — (Havas.)

Les Anglais continueront la guerre économique

Londres, 13 Décembre.

A la Chambre des Communes, répondant à une question, le représentant du gouvernement a déclaré qu'il avait consenti au Montenegro un prêt destiné à un achat de vivres.

Interrogé sur la politique du gouvernement anglais, au sujet de la conclusion d'accords commerciaux avec les neutres, lord Cecil répond que la politique du gouvernement a pour but de faire sentir à l'Allemagne toute la pression économique possible et d'amener ainsi une fin rapide et victorieuse de la guerre.

LA CHAMBRE ITALIENNE s'ajourne au 1^{er} mars

Rome, 13 Décembre.

Sur la proposition de M. Molina, la Chambre italienne s'est ajournée au 1^{er} mars.

Avant la clôture, M. Salandra, président du Conseil, a salué les combattants de cette guerre « qui sera couronnée par le triomphe certain de l'Italie ».

Le président du Conseil a adressé au roi « qui symbolise tous les espoirs de la nation » l'hommage du gouvernement.

Avant de lever la séance, M. Marcora, président de la Chambre, s'est associé, au nom du Parlement, à cet hommage rendu au chef suprême de l'armée et de la marine.

Elle rend hommage à miss Cavell

Au cours de la séance de la Chambre, M. Altobelli a déclaré qu'il était certain d'interpréter la pensée de la Chambre en adressant le tribut de son admiration douloureuse et de ses regrets à la mémoire de miss Cavell, qui, après avoir accompli des miracles d'humanité et de pitié sur la malheureuse terre de Belgique, a été tuée lâchement par l'envahisseur barbare. (Vifs applaudissements.)

« Tout en souhaitant, dit l'orateur, qu'un jour vienne où la paix régnera de nouveau dans le monde et dans les cœurs, nous avons l'orgueil de remarquer que notre pays se bat pour le triomphe du droit et de la liberté. (Vifs applaudissements sur tous les bancs. L'orateur est félicité.) »

La Chambre adopte la proposition de la commission de vérification des pouvoirs et valide l'élection de M. Amleto Cipriani, comme député du sixième collège de Milan.

Un major suisse est arrêté comme espion

(De notre correspondant particulier)

Turin, 13 Décembre.

On télégraphie de Palerme à la Stampa qu'on vient d'arrêter, sous l'accusation d'espionnage, le major suisse Fritz Tobler. Celui-ci qui est un riche industriel possédant une grande fabrique de broderies à Saint-Gall, avec succursales à Paris, opérant pour le compte de l'Allemagne.

Charlot des 4-Chemins dit « Passe-Partout » chef de bande à 11 ans

Lyon, 13 Décembre.

Hier après-midi, vers quatre heures, on procédait, à l'aérodrome de Bron, aux essais d'un appareil qui, la veille, malgré le temps moins favorable, s'était admirablement comporté.

L'appareil biplan était monté par le lieutenant Caudron, frère du constructeur, un ingénieur de la maison et un mécanicien.

Il volait depuis une dizaine de minutes lorsque les spectateurs le virent se retourner complètement et venir s'écraser sur le sol.

Les passagers projetés hors du biplan vinrent tomber à une cinquantaine de mètres de l'appareil et furent tués sur le coup. Le lieutenant Caudron avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur tout dernièrement.

Charlot des 4-Chemins dit « Passe-Partout » chef de bande à 11 ans

Lyon, 13 Décembre.

Depuis plusieurs mois de nombreuses plaintes affluaient au commissariat d'Aubervilliers contre d'audacieux voleurs qui profitaient d'un moment d'absence des concubineurs pour faire main basse dans les volures qui stationnaient, sur les marches, qu'ils pouvaient atteindre.

C'est ainsi que M. Salvaux fut saisi de plusieurs paires de chaussures. Un marchand en gros de Saint-Mandé en fut quitte pour quelques saucissons. Un marchand de beurre et fromages se vit aliéner de plusieurs fromages. Samedi dernier, c'était au tour d'un livreur de la maison François Meunier, à qui l'on vola pour une quarantaine de francs de chocolats.

Un jeune récidiviste de ce genre de vols, âgé de 11 ans, Charlot des 4-Chemins, dit « Passe-Partout », fut conduit pour la cinquième fois devant M. Volnot, commissaire de police, qui apprît bientôt qu'une dizaine d'autres gamins travaillaient tous à la verrière des 4-Chemins, « opérant » sous les ordres de Charlot.

Des mesures vont être prises pour mettre ces mauvais garnements dans l'impossibilité de nuire.

RUSSÉ :

de Voynitsyn une demi-compagnie allemande, faisant prisonniers un officier et quelques soldats et enlevant une mitrailleuse.

Front du Caucase sans changement.

MONTENEGRIN

fèrent seize bombes sur Anivari ; deux des projectiles sont tombés dans les jardins du prince Danilo, une bombe a éclaté sur les magasins de la région des tabacs y faisant des dégâts heureusement peu importants.

Enfin deux bombes lancées sur Dulcigno ont tué quelques bestiaux.

COMMUNIQUE OFFICIEL BELGE :

Nuit calme sur le front belge. Aujourd'hui, nos batteries ont effectué des tirs efficaces sur diverses batteries, sur des

Les obsèques des victimes de l'explosion de Ste-Honorine seront imposantes

Londres, 13 Décembre.

Le recrutement de lord Derby a donné les résultats les plus satisfaisants. Les statistiques officielles ne seront pas publiées avant quelques jours, mais il y a d'amples raisons de supposer que le nombre d'hommes amenés ainsi sous les drapeaux dépasse toutes les prévisions.

La presse anglaise entière s'estime satisfaite, et même les journaux partisans absolus de la conscription déclarent qu'on ne peut s'empêcher d'admettre ceci comme un triomphe pour le système des enrôlements volontaires. Rien qu'à Londres, le nombre d'hommes visités, jeudi, vendredi et samedi, atteignit cent mille.

Il n'en fut pas toujours ainsi. On peut dire du système de l'enrôlement volontaire qu'il fut considéré comme voué à l'échec jusqu'à la fin de novembre. Mais le dernier appel de lord Derby fit merveille et parvint dans le pays, en province comme dans le comté de Londres, les bureaux de recrutement furent littéralement assésés depuis le matin jusqu'au soir. Il fut naturellement nécessaire d'accorder quelques jours de grâce aux retardataires. On leur donna jusqu'à mercredi prochain.

La publication des chiffres viendra sûrement comme une joyeuse surprise pour les Alliés, comme un coup de foudre pour l'ennemi. — (Havas.)

LA CHAMBRE ITALIENNE s'ajourne au 1^{er} mars

Rome, 13 Décembre.

Sur la proposition de M. Molina, la Chambre italienne s'est ajournée au 1^{er} mars.

Avant la clôture

